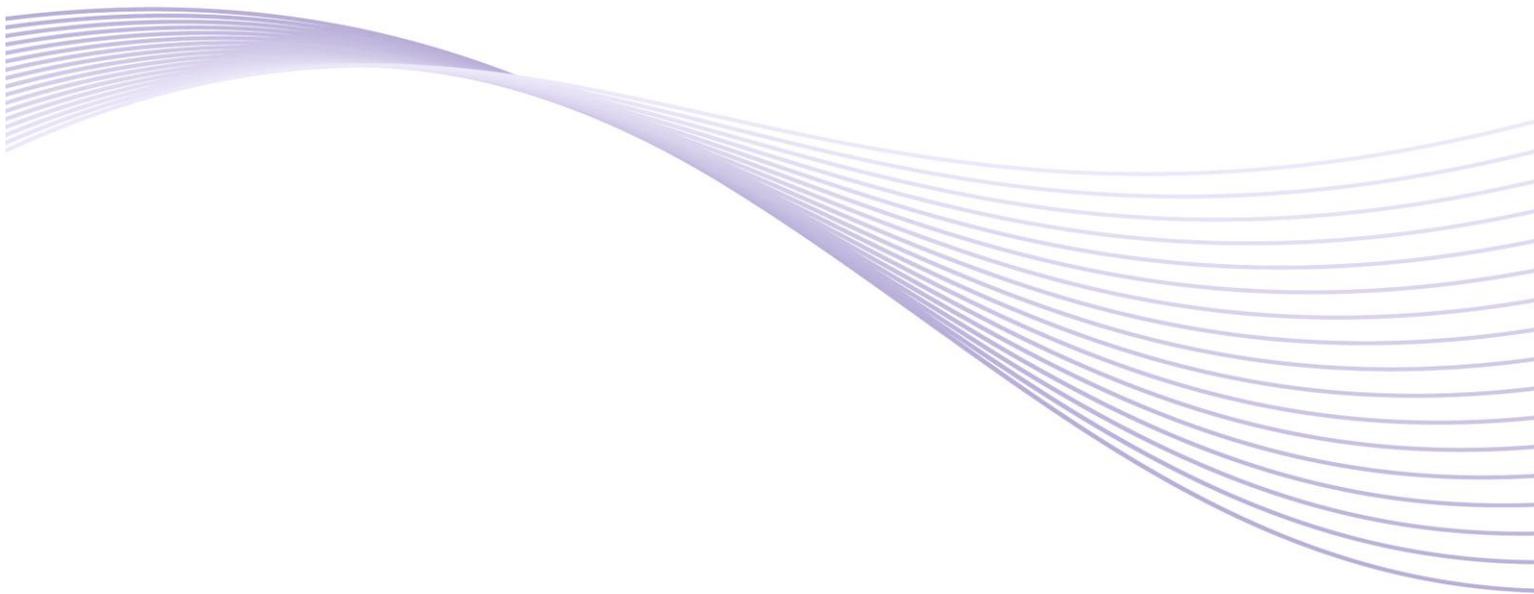




**Examen des services de radiodiffusion de langues
anglaise et française dans les communautés
francophones et anglophones minoritaires du Canada**

Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2008-12



**Présentation par
l'Association canadienne des radiodiffuseurs
Le 13 janvier 2009**

La vision de l'ACR : L'objectif de l'ACR consiste à défendre et à promouvoir les intérêts des radiodiffuseurs privés du Canada au sein de la structure sociale, culturelle et économique du pays.

Merci, monsieur le président. Bonjour à tous.

Je m'appelle Charlotte Bell, je suis présidente du conseil d'administration de l'Association canadienne des radiodiffuseurs et vice-présidente principale, Affaires réglementaires de Canwest.

Deux représentants de l'ACR se joignent à moi aujourd'hui:

- Pierre Louis Smith, vice-président, Politiques et Agent en chef de la réglementation, et
- Pamela Jones, Directrice, Recherche et politiques.

Nous tenons d'abord et avant tout à remercier le Conseil de nous avoir invités à présenter notre point de vue au cours de cette importante instance.

Je dois vous dire dès le départ que les radiodiffuseurs privés du Canada partagent l'objectif du Conseil de fournir aux communautés de langues française et anglaise en situation minoritaire un accès à une programmation de qualité aussi vaste que possible sur l'ensemble du spectre des plateformes de radiodiffusion et des systèmes de distribution.

Le travail accompli

Nous tenons à féliciter le Conseil pour le travail accompli et pour avoir réussi à ouvrir de nouvelles avenues et à multiplier les choix de programmation offerts aux communautés de langues française et anglaise en situation de minorité.

Je pense que l'on peut dire que la plupart des membres de ces communautés ont profité d'améliorations significatives au cours des sept ou huit dernières années. Grâce à la percée des nouvelles technologies et à l'adoption de politiques de soutien à la distribution de services, les Canadiens ont accès à une variété plus grande que jamais de contenu dans la langue de leur choix.

Concrètement, les réalisations du Conseil comprennent les décisions suivantes :

- La distribution obligatoire de RDI dans les marchés anglophones et de Newsworld dans les marchés francophones ainsi que la distribution des services de CPAC dans les deux langues;
- L'approbation de 12 nouvelles licences de radio communautaires pour les auditeurs de langue française en situation de minorité d'un bout à l'autre du pays;
- L'imposition à tous les systèmes de câble de classes 1 et 2 et aux exploitants de SRD de distribuer le réseau TVA de façon à ce qu'il soit accessible dans l'ensemble du pays;
- L'imposition d'obligations supplémentaires de distribution aux EDR y compris les fournisseurs de SRD; et
- L'obligation faite aux entreprises de distribution par câble des classes 1 et 2 de maintenir les services de langue française sur les canaux analogiques.

Les radiodiffuseurs privés du Canada croient fermement que les politiques du Conseil sur les langues officielles en milieu minoritaire ont eu un effet positif tangible dans les communautés de langues française et anglaise en situation de minorité de toutes les régions du pays.

Il est également important de rappeler que les entrepreneurs canadiens ont lancé avec succès des stations de radio de langue française à l'extérieur du Québec, dans des régions ayant les fréquences disponibles et une masse critique de résidents francophones. Je citerai à cet égard l'exemple de Sudbury dont la communauté francophone écoute CHYC-FM depuis 1957.

Dans plusieurs marchés trop petits pour assurer la présence d'une station de radio commerciale, c'est le secteur de la radio communautaire qui a fourni l'information et les services culturels nécessaires à la communauté. Aujourd'hui, il existe au Canada 144 stations de radio communautaires dont 84 de langue française et 51 de langue anglaise et 4 stations bilingue. Toutes ces stations jouent un rôle important au sein du système canadien de radiodiffusion.

Malgré toutes les améliorations apportées aux choix des communautés de langues officielles en situation minoritaire, il reste encore du travail.

Cependant, des circonstances indépendantes de notre volonté ont considérablement limité notre capacité d'action. Comme vous le savez déjà trop bien, nous traversons une période de difficultés économiques et tous les secteurs doivent relever des défis énormes.

Comme le Conseil l'a reconnu, les radiodiffuseurs doivent aussi faire face à des problèmes structurels fondamentaux, ce qui les amène à prendre des décisions extrêmement difficiles et à imposer des coupures.

Les nouvelles technologies

Nous nous réjouissons aussi de lire dans les rapports de *Brynaert* que les communautés de langues officielles en situation de minorité profitent de l'accès aux nouvelles technologies et nouvelles plateformes.

Ces plateformes sont une ouverture sur une énorme quantité de contenu offert par les radiotélédiffuseurs privés du Canada et provenant de diverses sources à travers le monde.

Comme je l'ai déjà mentionné, la situation de la plupart des communautés de langues française et anglaise en milieu minoritaire s'est améliorée avec le temps.

La plupart de ces communautés disposent du service internet par câble ou à large bande, et ont donc un accès pratiquement illimité à toutes sortes de documents imprimés, de signaux de radio et de programmation vidéo du Canada et du monde entier.

Grâce à internet, les groupes communautaires ont maintenant beaucoup plus de possibilités de faire connaître et de partager leurs histoires.

Ceci signifie aussi que les stations de radio de langue française du Canada et de l'étranger sont facilement accessibles à nombre de Francophones et Francophiles de l'extérieur du Québec disposant de l'internet haute vitesse.

Les recommandations de l'ACR

Afin de miser sur nos succès et de faire profiter autant de Canadiens que possible des services aux communautés linguistiques en milieu minoritaire, nous soumettons les recommandations suivantes :

Premièrement, compte tenu de la prépondérance des besoins des communautés de langues française et anglaise en situation de minorité, l'ACR recommande que l'on assure aux entreprises canadiennes qui offrent des services dans les deux langues officielles la priorité sur les services non canadiens, exemptés et hors programmation.

Deuxièmement, en vue d'éviter la réduction des services de langue française aux communautés en situation de minorités à l'extérieur du Québec, nous recommandons que le Conseil reconnaisse comme droits acquis les services de langue française actuellement distribués par des EDR terrestres de façon facultative et que ces services soient offerts ensemble dans un volet afin d'en faciliter l'adoption par les abonnés francophones vivant dans les collectivités de langue minoritaire.

Finalement, comme vous le savez, Canwest a demandé au Conseil d'imposer la distribution par SRD de Global Québec afin de remédier au manque évident de services de programmation offerts aux résidents Anglophones du Québec. Ces derniers pourraient ainsi avoir accès à une autre source de nouvelles que celles de CBC et de CFCF-TV au Québec.

Conclusion

Devant vous les conseillers, nous tenons à féliciter le Conseil pour avoir pris les décisions permettant d'accroître les choix de programmation offerts aux Canadiens de langues officielles en milieu minoritaire.

Parallèlement, nous devons reconnaître qu'il reste certaines lacunes qui pourraient être corrigées par d'autres mesures d'ordre réglementaire.

Les radiodiffuseurs privés du Canada sont heureux de pouvoir contribuer à notre objectif commun d'offrir aux Canadiens et Canadiennes de langues française et anglaise en situation de minorité la plus grande diversité de programmation possible.

Je vous remercie encore de nous avoir accueillis aujourd'hui.

Nous répondrons à vos questions avec plaisir.